

L'École à l'épreuve de l'attentat de *Charlie Hebdo* : quand les minutes de silence parlent aussi

Sébastien Ledoux, Université Paris 1
(Centre d'Histoire Sociale du XX^e siècle)

This text analyzes the context and the terms of the minute of silence at School decided by the President of the French Republic following the terrorist attack against the journalists of satirical magazine Charlie Hebdo on 7th January 2015. The stake of this traditional ritual was to honor the dead and assert a cohesive national community around its values. The testimonies of the actors of school community attest the plurality of individual reactions and positions developed in a collective institutional framework (National Education staff, students...), which retranslates successively a ritual marked by its verticality and its performative function.

Key words: school, minute of silence, terrorist attack, national Community, ritual, actors.

Cet article est l'ébauche d'un travail effectué dans le cadre du projet de recherche « Mémoires et mises en récit des attentats de janvier-novembre 2015 dans le monde scolaire », mené par l'auteur en partenariat avec le programme « 13-Novembre » (CNRS/Inserm). Construit notamment à partir d'entretiens, il privilégie une approche qualitative qui ne saurait constituer une vue d'ensemble de ce dont il traite.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES : L'HISTORIEN FACE À L'IMMÉDIAT ATTENTAT

L'historien interroge, fouille, analyse, traduit l'événement dans l'après-coup. La distance temporelle à l'égard de ses objets appartenant au passé apparaît constitutive de sa pratique comme de sa raison d'être. Cette position a même été perçue comme une condition du caractère scientifique de son activité jusque très récemment avec la légitimation progressive de l'histoire du temps présent dans les années 1980-1990 (Lagrou). La coupure entre le passé de son objet et le présent de sa pratique, qui fonde *l'écriture de l'histoire* (de Certeau, p. 58), ne s'offre pas d'emblée à l'historien qui étudie des événements aussi proches de lui que les attentats survenus en France en 2015. Seulement deux ans plus tard, une analyse historique de tels faits relève bien du défi pour la discipline historique (*Vingtième siècle*). Dans l'écart nécessaire à trouver, créant les conditions d'un sentiment de dépaysement vis-à-vis de lui, l'événement immédiat se scrute, entre autres, par les

schèmes de sa catégorisation, par les termes de sa circulation, de sa médiatisation, comme de son devenir dans les mémoires individuelles et collectives. Dans une société française tellement connectée et mémorialiste, le caractère immédiat de l'évènement est contrebalancé par une profusion de médiations (institutions, médias, réseaux sociaux, associations, pratiques citoyennes) à son endroit que l'historien doit prendre en compte dans son travail comme des chaînons plus ou moins prescriptifs de son devenir. Une telle hyper-médiation conduit en effet à des actes de dénomination et de catégorisation de l'évènement-attentat pour produire des cadres d'intelligibilité, voire du sens commun. La première coupure établie par la pratique historienne, qui fait de l'évènement « pas simplement ce qui advient mais ce qui advient à ce qui est advenu » (Laborie, p. 168), amène à interroger ces processus de catégorisation globalisante et de mémorialisation qui sont à l'œuvre depuis *ce qui est arrivé* pour signifier et tracer un tel fait. Cette césure invite aussi à prêter attention aux variétés et aux singularités des situations à l'échelle locale comme à autant de contrepoints, à rebours donc d'une écriture historienne performative modélisant l'évènement. La seconde coupure relève de l'archéologie. En dépliant l'évènement en devenir par l'identification de différentes strates du passé plus ou moins proche, l'historien s'emploie à fouiller ses diverses provenances dans un emboîtement d'échelles temporelles. La contemporanéité de l'objet saisi dans *ce qui lui advient*

invite par conséquent à faire non seulement de l'histoire « au ras du sol » (Revel) mais à relever également son caractère éminemment sédimenté.

LA DÉCISION D'UNE MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE AUX VICTIMES DE CHARLIE HEBDO

La décision d'organiser une minute de silence dans tous les établissements scolaires français de la maternelle au lycée dès le lendemain, jeudi 8 janvier 2015 à midi, est prise par le président de la République dans les heures qui suivent la fusillade de Charlie Hebdo dans le cadre plus large d'une journée de deuil national. Tous les services publics sont ainsi concernés. François Hollande annonce aux Français cette minute de silence lors d'une allocution télévisée le 7 janvier à 20 heures. Elle est présentée comme un « moment de recueillement » en hommage à « nos héros », « morts pour l'idée qu'ils se faisaient de la France, c'est-à-dire la liberté ». Le chef de l'État met ainsi en récit la mort des journalistes de Charlie Hebdo dans une symbolique nationale. Il présente l'enjeu de la minute de silence en conclusion de son discours : « Notre meilleure arme, c'est notre unité, l'unité de tous nos concitoyens face à cette épreuve [...] La France, elle a toujours vaincu ses ennemis justement quand elle a su faire bloc autour de ses valeurs. C'est ce que je vous invite à faire. Le rassemblement, le rassemblement de tous sous toutes ses formes, voilà ce qui doit être notre réponse. Rassemblons-nous face à cette épreuve et nous gagnerons [...] Rassemblons-nous ! Vive la République et vive la France ».

LES PRÉCÉDENTS DE LA MINUTE DE SILENCE DANS L'ESPACE SCOLAIRE

La pratique institutionnelle d'une minute de silence nationale dans tous les établissements scolaires au lendemain d'un acte terroriste n'est pas alors chose nouvelle. Cette pratique est initiée suite aux attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, et renouvelée après les attentats de Madrid du 11 mars 2004 pour rendre hommage aux victimes du terrorisme islamiste (Truc). La décision prise dans l'après-midi du mercredi 7 janvier inscrit par conséquent *de facto* la tuerie de Charlie Hebdo dans le cadre d'un évènement-attentat commis par des islamistes à l'encontre d'Occidentaux. Cette qualification fait de nouveau de l'École le lieu prééminent de la République, par lequel doit s'affirmer une communauté de valeurs et s'éprouver une proximité affective envers ceux à qui l'on rend hommage. En dehors de cette configuration récente liée aux attentats, la pratique institutionnelle de la minute de silence effectuée dans le cadre scolaire et à laquelle on assigne une fonction éducative et civique, mêlant hommage aux morts et inscription symbolique dans une communauté de valeurs, correspond à une tradition politique beaucoup

plus longue. Elle apparaît au cours des années 1920 à l'occasion des pratiques commémoratives relatives à la Première Guerre mondiale qui se déroulent le 11 novembre, le plus souvent devant le monument aux morts, avec la présence des élèves et de leur enseignant (Dalisson ; Danel). Dans la symbolique républicaine, la minute de silence suspend le temps social et instaure un moment de communion au cours duquel ceux qui l'observent sont ramenés à une condition égale. Elle a pour signification le rassemblement de la nation dans un acte de solidarité envers ceux qui sont qualifiés de héros, les soldats de 14-18 morts pour la défense du territoire national. Après 1945, ce rituel de deuil républicain intègre également les résistants considérés comme les héros de la Seconde Guerre mondiale. À la fin du XX^e siècle, de nouvelles pratiques scolaires de minutes de silence apparaissent avec les voyages pédagogiques organisés sur les lieux de déportation et d'extermination de la Seconde Guerre mondiale. Il est question pour les élèves de rendre hommage aux victimes juives exterminées dans le cadre du génocide nazi et de créer une communauté éducative, avec le témoin qui les accompagne, non cette fois autour de la nation, mais autour de la défense des droits de l'homme (Ledoux). La minute de silence qui se déroule au sein du monde scolaire le 8 janvier 2015 charrie ces divers héritages. Si elle réactualise les questions de rassemblement symbolique de la nation autour de ses héros, de proximité affective avec les victimes, et de la formation d'une communauté éducative autour du partage de mêmes valeurs, ces questions sont vécues en des termes propres qui renvoient à la singularité de l'évènement.

LA PRÉPARATION DE LA MINUTE DE SILENCE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

C'est au cours d'une réunion au ministère que la ministre de l'Éducation nationale et de la Recherche, Najat Vallaud-Belkacem, et ses conseillers apprennent, via les réseaux sociaux, la fusillade au journal Charlie Hebdo (entretiens ministre et conseillers). Une cellule de crise est immédiatement mise en place par le directeur de cabinet pour organiser le confinement des écoles proches du lieu du siège de l'hebdomadaire. Le cabinet du ministère de l'Éducation nationale est informé dans l'après-midi de la décision présidentielle d'organiser dès le lendemain une minute de silence dans tous les établissements scolaires. Passé le moment de « stupeur » créé par la fusillade à Charlie Hebdo et alors que l'identité des auteurs qui ont été scolarisés en France est connue, le conseiller politique de la ministre l'alerte immédiatement sur le fait que l'École va être très rapidement mise en cause dans un débat de société (entretien conseiller). Si tout le monde approuve au sein du cabinet la décision d'une minute de silence, on a conscience dès le départ qu'il s'agit d'un sujet sensible et qu'il y aura des difficultés pour l'appliquer dans certains établissements. Une réunion a lieu entre les conseillers

du cabinet et ceux de la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire) pour savoir comment s'adresser aux enseignants dans le cadre de l'organisation du rituel. Le communiqué de presse du ministère est publié dans la soirée. Il « demande à l'ensemble des personnels ainsi qu'à l'ensemble des élèves et étudiants de respecter, jeudi 8 janvier à midi, une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat survenu ce 7 janvier à Paris ». La ministre accompagne cette demande institutionnelle d'une lettre adressée aux enseignants au même moment. L'acte commis est dénommé « attentat meurtrier » à l'encontre de « l'hebdomadaire Charlie Hebdo » qui « a atteint notre République au cœur » en visant « les valeurs essentielles de notre République : la liberté d'expression ». Rappelant la fonction de l'École (« transmettre les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de fraternité, et de laïcité », Najat Vallaud-Belkacem indique le rôle de la minute de silence (« au moment où notre pays manifeste son unité nationale face à l'épreuve ») et celui que doit jouer l'institution scolaire dans ce moment : « porter l'idéal de la République ». Par les mots choisis, la demande faite aux personnels et aux élèves qui accompagne l'injonction à respecter une minute de silence est ainsi symboliquement très fortement chargée. Cette demande se manifeste dans un contexte bien précis où, depuis la loi de la refondation de l'École (8 juillet 2013), la transmission des valeurs républicaines et la mise en œuvre d'une pédagogie de la laïcité (Charte de la laïcité publiée en septembre 2013, première journée de la laïcité le 9 décembre 2014) font partie des priorités de l'action ministérielle de Vincent Peillon puis de Najat Vallaud-Belkacem, arrivée rue de Grenelle en août 2014. Tous les conseillers de la ministre évoquent lors des entretiens cette conjoncture particulière. L'attentat de Charlie Hebdo intervient au moment où la haute administration est très fortement mobilisée sur cette question des valeurs depuis plus d'un an. L'événement du 7 janvier se produit ainsi dans ce cadre de représentations et d'action publique et ne fait, pour les membres du cabinet ministériel, que renforcer leur engagement dans une politique éducative centrée sur la transmission des valeurs républicaines. Dès le jeudi 8 janvier, plusieurs conseillers travaillent sur un plan de mobilisation de l'École pour les valeurs de la République qui sera présenté par la ministre le 22 janvier aux médias.

DE LA PAROLE AUSSI

L'injonction au silence faite aux personnels et aux élèves s'accompagne également d'une demande d'attention à la parole des élèves. Dans sa lettre aux enseignants, la ministre de l'Éducation nationale ajoute une indication qui ne relève plus du registre politique mais du registre pédagogique. Il s'agit cette fois d'inviter les enseignants « à répondre favorablement aux besoins ou demandes d'expression qui pourraient avoir lieu dans les classes ». La prise en compte des besoins et expressions des élèves deviendra un élément

central du discours institutionnel au lendemain des attentats du 13 novembre 2015 (« Savoir accueillir la parole des élèves après un attentat », texte mis en ligne dès le 14 novembre 2015 sur EDUSCOL, site pédagogique du ministère). Même si elle apparaît à la marge en janvier 2015, cette attention aux élèves témoigne déjà de l'institutionnalisation de différents travaux de recherches pédagogiques menés depuis plusieurs années en sociologie, psychologie et neurosciences, que des documents mis en ligne sur le site du ministère dans les jours qui suivent le 7 janvier vont confirmer. Les questions de l'empathie dans les échanges entre élèves (Zanna), des processus émotionnels et cognitifs dans l'apprentissage (Favre) et du climat scolaire (Debarbieux) mettent alors en avant depuis plusieurs années la nécessité de prendre en compte le ressenti des élèves et la verbalisation ou l'expression de leurs émotions dans leur parcours scolaire en général, et en particulier lorsqu'ils sont face à des événements violents fortement médiatisés. C'est en ce sens que le ministère met en ligne quelques jours après l'attentat un texte, cosigné par des psychologues et Éric Debarbieux, alertant sur le fait que « pour un enfant ou un adolescent, la confrontation, même indirecte via les différents médias à un événement comme celui de l'attaque terroriste contre le journal Charlie Hebdo, peut revêtir un caractère traumatique » (« Quelques considérations pour aborder la médiatisation d'un événement collectif violent avec les élèves », EDUSCOL). La catégorisation de l'évènement-attentat comme potentiellement traumatique pour les élèves par l'effet de la médiatisation fait ainsi son entrée dans le discours de l'institution scolaire en janvier 2015. Les auteurs du texte recommandent aux enseignants de permettre « aux élèves d'exprimer leur avis, leur ressenti, leurs questions », dans le prolongement de l'indication formulée par la ministre dans sa lettre aux enseignants du 7 janvier. Najat Vallaud-Belkacem termine celle-ci en proposant aux enseignants de s'appuyer sur des ressources mises à leur disposition par le ministère. Le groupe concerné à la DGESCO travaille dans l'urgence à la mise en ligne de ressources sur le portail EDUSCOL. Il recense des documents susceptibles de servir aux enseignants (liberté d'expression, liberté de la presse, laïcité). Le premier document est mis en ligne le jeudi 8 janvier à 20 heures, soit après la minute de silence (« Liberté de conscience, liberté d'expression : outils pédagogiques pour réfléchir et débattre avec les élèves »). La page ne cessera de s'enrichir de nouveaux documents dans les jours suivants. Le groupe histoire-géographie de l'inspection générale publiera pour sa part la semaine suivante une documentation pour les enseignants (« Attentat contre Charlie Hebdo : une attaque contre la liberté, la démocratie et la République »), en précisant que les disciplines de l'histoire et de la géographie « portent une responsabilité toute particulière dans l'explicitation et la défense des valeurs qui fondent la nation et la République ».

LA PRÉPARATION DE LA MINUTE DE SILENCE PAR LES ACTEURS DE TERRAIN

La minute de silence décidée la veille pour le lendemain crée une suspension subite du temps ordinaire de la classe pour les élèves et leur(s) professeur(s). Son application dans les établissements scolaires mêle pour les personnels concernés des questions d'ordre pratique (à quel moment l'effectuer ? où ? avec qui ?), pédagogique (laisser la parole aux élèves ou la refuser ? comment dire aux élèves ce qui est arrivé et ce qui s'y joue ? quels documents utiliser ?), éducatif (comment expliquer la minute de silence ?) et personnel (mobilisation, émotion, opinion). Les réponses s'effectuent de manière extrêmement variée selon les situations locales. Parmi les personnels interrogés, aucun n'a eu connaissance de la lettre de la ministre aux enseignants. La manifestation d'unité nationale demandée par le chef de l'État au même moment dans tout le pays se heurte par ailleurs en milieu scolaire à des considérations parfois très pratiques. Ainsi, l'heure prescrite de la minute de silence (midi) intervient dans beaucoup d'écoles élémentaires pendant la pause du déjeuner où les élèves sont au réfectoire sans leur enseignant. Cette inadéquation entre une action politique symbolique à vocation unifiante et les contraintes du terrain amène des directeurs/directrices à avancer ce moment de recueillement une heure avant l'instant prévu. Par ailleurs, la question des modalités de cette minute de silence se pose pour chaque directeur/directrice d'école et chaque chef d'établissement en termes de contraintes (oblige-t-on les enseignants à l'observer ou laisse-t-on cela à leur discrétion ?) et de lieux (dans chaque classe ou dans un lieu de rassemblement comme la cour de l'établissement ?). La crainte de réactions d'élèves peut déterminer les modalités du dispositif mis en place selon des logiques propres à chaque établissement. Cette crainte amène des enseignants à s'opposer à une minute de silence en classe qui serait ainsi prise en charge individuellement, pour l'effectuer finalement dans la cour de l'établissement dans un cadre collectif plus rassurant, en présence de la direction (entretien, enseignant histoire-géographie, lycée polyvalent, Chelles). *A contrario*, des personnels de direction, craignant des effets de groupe, décident de ne pas faire de rassemblement, et organisent le temps d'hommage dans les classes (entretiens proviseure, lycée professionnel, Paris/CPE, collège, Grigny). Du côté des enseignants, l'expérience subjective de l'événement, leur ancienneté dans l'activité et dans leur établissement, le cadre formel du moment de recueillement décidé par leur direction et les réactions des élèves sont des éléments qui entrent en jeu dans la préparation et l'application de cette mesure. Avec leurs mots, plusieurs enseignants interrogés expriment un état d'incrédulité et un sentiment d'insécurité lorsqu'ils prennent connaissance le mercredi de la fusillade de Charlie Hebdo :



© DR

Les élèves du lycée d'Henri-Moissan de Meaux lors de la minute de silence, jeudi 8 janvier 2015 [photo publiée sur le site du journal de *La Marne le jour même*].

D'abord, je me dis que c'est pas forcément vrai, « On ne réalise pas », « Je ne comprenais pas ce que j'entendais [...] je n'arrivais pas y croire, cela me semblait irréaliste », « C'était un événement qui faisait effraction dans le sentiment de sécurité personnel que j'avais. C'était extrêmement violent. Pour moi la France, c'est un pays dans lequel on est en sécurité et dans lequel ce genre de choses ne se produit pas. D'un seul coup ça venait chez nous », Je me sens en insécurité dans mon pays, je me dis « c'est grave ».

Sans être lecteurs de Charlie Hebdo, des personnes expriment une proximité avec des victimes, le plus souvent avec le dessinateur Cabu, qui les renvoie dans leur mémoire à leur propre enfance (« Cabu, pour moi, c'est l'enfance », entretien, enseignant histoire-géographie, lycée polyvalent, Chelles), ou avec l'économiste Bernard Marris du fait de leur discipline (entretiens enseignants en SES, classe préparatoire, lycée, Paris/lycée général, Meaux). Ce n'est pas la question de la minute de silence – qui n'est alors pas connue – mais la façon dont ils vont aborder ce fait avec leurs élèves le lendemain qui retient leur attention dans l'après-midi ou le soir du mercredi, selon une temporalité propre à chacun. Des enseignants du même établissement échangent entre eux à partir de 17 h environ le mercredi et créent une adresse mail collective pour constituer un stock de ressources (caricatures de Charlie Hebdo) dans l'optique de les utiliser le lendemain avec leurs classes et de les mettre à la disposition des collègues. Ces différents échanges en équipe au préalable permettent d'éviter une « ambiance plombée » lors de l'arrivée dans l'établissement le lendemain (entretien histoire-géographie, enseignant, lycée polyvalent, Chelles). Une autre enseignante, choquée et « happée » par les chaînes en continu, pendant une grande partie de l'après-midi, pensera le soir à son retour en classe en demandant conseil auprès de son entourage familial (entretien enseignante SES, lycée général, Meaux).

L'OBSERVANCE DE LA MINUTE DE SILENCE

Tous les enseignants interrogés ont appris le cadre formel de la minute de silence au cours de la matinée du jeudi, soit très peu de temps avant son déroulement. Le respect de la minute de silence, sans commentaire, sera la seule manifestation liée à l'événement pour un enseignant qui fera cours comme d'habitude toute la journée (entretien enseignant SES, classe préparatoire, lycée général, Paris) tandis qu'elle sera un moment fugace pour un autre qui cesse ses cours pendant deux jours entiers pour débattre avec ses élèves (entretien, enseignante SES, lycée général, Meaux). Entre ces deux extrêmes, différentes stratégies et pratiques sont alors mises en place par les enseignants au cours de la journée du 8 janvier : ne pas en parler et faire un cours ordinaire sauf si les élèves m'en parlent (enseignante SES, lycée général, Meaux), écouter les élèves en distribuant la parole sans trop intervenir (enseignante, SVT, collège, Grigny), revenir sur les faits de la veille (entretien enseignante, lettres, collège, Grigny), expliquer d'abord ce qu'est Charlie Hebdo en présentant des caricatures du journal et ouvrir ensuite la discussion avec les élèves (entretien enseignant, histoire-géographie, lycée général, Chelles). Des enseignants font aussi le choix de reporter de quelques jours la discussion avec les élèves sur un fait qu'ils jugent délicat et très médiatique afin de refroidir la question et d'engager une réflexion plus sereine sur l'histoire des caricatures et de la liberté de la presse en France (entretien enseignant histoire-géographie, collège, Paris).

DU CÔTÉ DES ÉLÈVES¹

Des lycées ont connu la mobilisation d'élèves qui ont souhaité se rassembler pour rendre hommage aux victimes pendant la récréation du matin du 8 janvier, dans la cour, avec une prise de parole d'élèves, sans attendre donc la minute de silence officielle organisée à midi (entretiens enseignante espagnol, lycée général, Amboise/enseignante SES, lycée général, Meaux). Cet engagement d'élèves, au-delà de la demande institutionnelle, se manifeste également pendant la minute de silence sous plusieurs aspects. On voit des élèves tenir alors dans leur main une affiche « Je suis Charlie » lors du rassemblement dans la cour de l'établissement, comme au lycée de Meaux (voir photo). À la fin de la minute de silence, plusieurs élèves d'un lycée ont entonné d'eux-mêmes *La Marseillaise* (entretien enseignant histoire-géographie, lycée polyvalent, Chelles).

En dehors de ce moment d'hommage, des enseignants sont confrontés dans leur classe aux besoins exprimés par les élèves de parler de qu'ils ont entendu ou vu la veille, avec le signe d'une émotion palpable, parfois de l'incompréhension, un sentiment de peur pour sa propre

[1] Précisons que les informations concernant les élèves proviennent des entretiens avec des adultes et non des élèves eux-mêmes.

vie vis-à-vis d'un ennemi pas très bien identifié (entretien, enseignant, collège, Paris), ou l'envie de débattre. Cette dernière demande est adressée d'autant plus vivement à un enseignant dans l'après-midi du jeudi par des élèves de terminale qu'aucun professeur jusque-là n'a souhaité en parler avec eux depuis le matin. Une heure est alors consacrée à la discussion sur les caricatures du prophète Mohammed et la liberté d'expression pendant laquelle l'enseignant intervient seulement pour réguler la parole entre les uns et les autres. Ce débat fait émerger des opinions différentes d'élèves, entre l'indignation face à l'atteinte grave à la liberté d'expression et à la République d'une part, et d'autre part le trop grand risque pris par les journalistes de Charlie Hebdo qui n'auraient pas dû provoquer en caricaturant le prophète de l'islam (entretien, enseignant histoire-géographie, lycée polyvalent, Chelles).

PAROLES DISSIDENTES

La minute de silence qui rend hommage aux morts de Charlie Hebdo incarnant symboliquement la République (« L'attentat meurtrier contre l'hebdomadaire Charlie Hebdo a atteint notre République au cœur », lettre de la ministre, déjà citée), tués par des Français prétendant défendre l'islam et les musulmans (« On a vengé le prophète Mohammed. On a tué Charlie Hebdo ! », propos de l'un des frères Kouachi, 7 janvier 2015, Paris), met en jeu des frontières et des appartenances culturelles et politiques entre « eux » et « nous » que l'École va éprouver lors de cette journée du 8 janvier là aussi de manière très différenciée selon les situations locales. Des refus de se conformer aux catégories « eux »/« nous » telles qu'elles sont prescrites par les autorités (« eux » du côté de la « barbarie² », « nous » du côté de la civilisation) se sont déjà manifestés dans l'espace scolaire lors des minutes de silence en hommage aux victimes des attentats du 11 septembre 2001 et du 11 mars 2004 à Madrid (*Cahiers pédagogiques*, 2004). Les « incidents » (terme de l'administration) pendant ou autour de la minute de silence du 8 janvier 2015 vont constituer rapidement un objet de controverses politico-média-tiques très intenses pendant plusieurs semaines à partir des témoignages d'enseignants publiés dans les médias dès le lendemain 9 janvier. Ce qui nous intéresse, ce sont les diverses formes de manifestations d'élèves refusant de faire communauté nationale en hommage aux victimes de Charlie Hebdo, fonction de la minute de silence instituée, et les pratiques des acteurs que l'on peut repérer localement pour y répondre.

Ainsi, dans un lycée de Seine-et-Marne, la minute de silence est organisée dans la cour de l'établissement. La direction donne la consigne aux élèves qui le souhaitent

[2] Terme employé le mercredi 7 janvier par le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve lors d'une déclaration aux médias dans l'après-midi et par le président François Hollande dans son allocution télévisée de 20 h.

de venir se rassembler avec un crayon à la main lors de ce moment. Une très grande majorité des lycéens (plusieurs centaines) observent la minute de silence en brandissant un crayon, à côté de leurs enseignants, de la direction, des CPE, des surveillants et des personnels administratifs. Une quinzaine d'élèves refusent de se joindre à eux en se plaçant sur le côté de la cour, sans perturber le moment de recueillement. Du 3^e étage de l'établissement, un surveillant prend une photographie du rassemblement, les élèves qui se sont installés sur le côté restant en dehors du cadre. L'image sera mise sur la page d'accueil du site du lycée pendant plusieurs mois. On peut se demander dans quelle mesure le déroulement de la minute de silence dans cet établissement a établi une retraduction spatiale du « eux » et « nous » au sein de cette communauté scolaire.

Dans un collège de l'Essonne classé REP, il est décidé entre la direction et les CPE d'organiser la minute de silence dans les classes mais en ne laissant pas les enseignants complètement seuls face aux élèves pour gérer ce moment que certains enseignants disent redouter. Il est donc prévu un texte à faire lire aux enseignants juste avant l'hommage et une présence de la direction et des CPE dans les couloirs pour intervenir en cas d'incident. La prise en charge se fait donc ici collectivement. Le texte, rédigé à partir du communiqué du DASEN (directeur académique des services de l'Éducation nationale), est distribué aux enseignants en salle des professeurs pendant la récréation de 10 h. Il présente la minute de silence comme un hommage à tous ceux qui ont été tués la veille, pas seulement aux journalistes de Charlie Hebdo donc, « pour atténuer au maximum les réactions épidermiques » des élèves (entretien, CPE, collège, Essonne). La consigne de la direction donnée aux enseignants est de ne pas se braquer en cas d'incident pendant la minute d'hommage mais de le signaler aux CPE et à la direction qui se trouveront dans les couloirs. Le signal du début de la minute est donné par la sonnerie du collège activée par le principal. Des paroles d'élèves se manifestent par des exclamations « Allahou Akbar » [Dieu est le plus grand] pendant l'hommage ou par des explications : « Ils méritent ce qui leur est arrivé, moi je ne veux pas faire la minute de silence pour eux/ils ne méritent pas cette minute de silence » ; « Si on fait une minute de silence pour eux, pourquoi pas pour les Palestiniens ? ». Le refus de rendre hommage s'est également exprimé sans forcément gêner le déroulement de l'hommage, en écrivant par exemple sur une feuille pendant le moment de recueillement. Pendant la minute de silence, les CPE et le personnel de direction ont dû intervenir dans 4 ou 5 classes sur 26 au total pour ces refus de respecter la minute de silence qui perturbaient son déroulement. Ceux qui ont perturbé la minute de silence représentent une toute petite minorité d'élèves du collège (une quinzaine sur 600), qui sont déjà connus pour des problèmes de discipline dans le quotidien de la classe, en opposition régulière à l'autorité de l'adulte. Dans l'après-midi, les parents des élèves qui ont perturbé la minute

de silence sont informés par sms et les élèves sont vus en entretien par leurs CPE respectifs. Pour ces derniers, l'entretien a un but avant tout pédagogique (« La sanction n'était pas le but, on a été dans l'explication », *ibid.*). Le discours tenu auprès de ces élèves définit l'acte terroriste comme une atteinte à la vie humaine condamnable quelle que soit l'identité des victimes. La liberté d'expression est également évoquée comme un droit pour lequel on se bat et qui fait partie d'une tradition du pays dans lequel ils vivent eux aussi, cette liberté existant donc aussi pour eux. Le discours est « mieux passé à partir du moment où on leur a appris que des musulmans étaient décédés ce jour-là » (*ibid.*) et que ce n'étaient pas que des journalistes de Charlie Hebdo. Par ailleurs, les CPE ont montré aux élèves des unes de Charlie Hebdo qui moquaient d'autres religions pour expliquer que le journal n'était pas contre la religion musulmane, ce qui était le discours des élèves au préalable. L'intervention des CPE auprès des élèves qui ont perturbé la minute de silence a ainsi recomposé d'une autre manière les catégories « eux »/« nous » instituées par celle-ci.



Entre la fusillade au siège de Charlie Hebdo survenue le mercredi 7 janvier 2015 et la minute de silence du jeudi 8 janvier, vingt-quatre heures se sont écoulées. Dans ce laps de temps très court, la préparation et le déroulement de ce rituel qui doit activer symboliquement l'unité de la communauté nationale provoquent dans le monde scolaire des réactions et mobilisations extrêmement variées dont nous venons de ne rendre compte que d'une part infime. Partant de différents points de vue et d'héritages, l'analyse permet néanmoins d'appréhender l'événement dans sa plasticité. Les témoignages recueillis attestent la pluralité, d'une part, des réactions individuelles au fait survenu et à sa médiation, et, d'autre part, des positionnements élaborés dans un cadre collectif institutionnel avec d'autres (personnels de l'Éducation nationale, élèves) qui retraduisent successivement un dispositif marqué par sa verticalité et sa fonction performative. Par ailleurs, dans les questions soulevées, les processus engagés, les pratiques relevées et le vocabulaire employé entre le mercredi 7 et le jeudi 8 janvier, il apparaît difficile, en l'état des sources actuel, de considérer les attentats du 13 novembre survenus dix mois plus tard comme porteurs « de l'indéniable puissance des commencements » (Audoin-Rouzeau, p. 11³). Si le 13 Novembre, porteur d'autres singularités, n'est pas pour autant une réplique de janvier 2015, les deux événements dialoguent entre eux dans une séquence qui s'ouvre plutôt, en tout cas pour le monde scolaire, en janvier 2015. /

[3] Les symboles nationaux, la question de l'unité nationale, les processus d'héroïsation ainsi que les catégorisations « eux » = barbares / « nous » sont déjà bien présents en janvier 2015.

BIBLIOGRAPHIE

- Audoin-Rouzeau, Stéphane, 2017, « L'après-13 Novembre. Naissance et mort d'une "culture de guerre" ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 134, p. 11-19.
- Cahiers pédagogiques, 2004, « L'École face au terrorisme », n° 424 (en ligne).
- Certeau, Michel (de), 2002, *L'Écriture de l'histoire* [1975], Paris, Gallimard.
- Dalisson, Rémi, 2013, *11 Novembre. Du souvenir à la mémoire*, Paris, Armand Colin.
- Dancel, Brigitte, 2002, « Enseigner l'histoire de la grande guerre et commémorer l'armistice du 11 novembre à l'école primaire », *Carrefours de l'éducation*, n° 13, p. 18-49.
- Debarbieux, Éric et alii, 2012, « Le "climat scolaire" : définition, effets et conditions d'amélioration », rapport au Comité scientifique de la Direction générale de l'enseignement scolaire, MEN-DGESCO, Observatoire international de la violence à l'école.
- Favre, Daniel, 2015, *Cessons de démotiver les élèves. 19 clés pour favoriser l'apprentissage*, Paris, Dunod.
- Laborie, Pierre, 2011, « L'événement, c'est ce qui advient à ce qui est advenu », entretien de Pierre Laborie avec Pascale Goetschel et Christophe Granger, *Sociétés & Représentaions*, n° 32, p. 167-181.
- Lagrou, Pieter, 2013, « De l'histoire du temps présent à l'histoire des autres. Comment une discipline critique devient complaisante », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 118, p. 101-119.
- Ledoux, Sébastien, 2016, *Le Devoir de mémoire. Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions.
- Truc, Gérôme, 2016, *Sidérations. Une sociologie des attentats*, Paris, PUF.
- Vingtième siècle. Revue d'histoire, 2017, « A l'épreuve du présent. Quelques réflexions après le 13 Novembre », n° 134, p. 3-9.
- Zanna, Omar, 2015, *Apprendre à vivre ensemble en classe. Des jeux pour éduquer à l'empathie*, Paris, Dunod.



L'encyclopédie critique du témoignage et de la mémoire

vous offre une approche sans précédent et *in progress* des notions clés du témoignage et de la mémoire, une série d'entretiens avec les fondateurs de concepts que nous utilisons pour *penser* les domaines testimonial et mémoriel, ainsi que des présentations de sites marqués par l'histoire.

<http://memories-testimony.com>